



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diphtérie

Question écrite n° 7602

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la diphtérie. En effet, il apparaîtrait que cette maladie devenue quasi exceptionnelle dans notre pays ferait actuellement un retour remarqué. Ceci est d'autant plus inquiétant que nos concitoyens sont, dans leur majorité, peu soucieux de continuer leur suivi vaccinal passé l'adolescence. De plus, il apparaîtrait qu'il ne serait plus d'usage de pratiquer la traditionnelle tri-vaccination « DT Polio » (diphtérie-tétanos-poliomyélite) passé vingt-cinq ans, et qu'elle se substituerait alors par une simple bi-vaccination appelée « T Polio » (tétanos-poliomyélite). Or, sur ce dernier point, le doute peut donc s'installer dans l'esprit des Français âgés de plus de vingt-cinq ans sur leur protection immunologique contre la diphtérie. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer ses intentions à son sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7602

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4580